



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Jude désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

ATTENDU qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 11 novembre 2025 et qu'une copie du projet de règlement y a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

QUE le règlement suivant soit adopté :

TITRE

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 10 est modifié pour se lire comme suit :

ARTICLE 10

L'ordre du jour doit être établi selon le modèle suivant :

- 1- Ouverture
 - 1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance
 - 1.02 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Administration
 - 2.01 Période de question et retour sur les questions de la séance précédente
 - 2.02 Adoption du procès-verbal de la séance antérieur
 - 2.03 Adoption des comptes à payer
- 3 Sécurité publique
- 4 Transport
- 5 Hygiène du milieu
- 6 Santé et bien être
- 7 Aménagement, urbanisme et développement
- 8 Loisirs et culture
- 9 Affaires diverses
- 10 Période de question
- 11 Rapport des Élus
- 12 Clôture de la séance

ARTICLE 6

Aucune disposition du présent règlement ne doit être interprétée de façon à restreindre les pouvoirs qui sont accordés par la loi aux membres du conseil municipal.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Annick Corbeil
Mairesse

Myriam Fournier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion :	11 novembre 2025
Dépôt du projet :	11 novembre 2025
Adoption :	2 décembre 2025
Avis public d'entrée en vigueur :	3 décembre 2025